



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Luneville
A Baccarat

SEANCE DU 7 MARS 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	51	51 + 13 pouvoirs

Date de convocation 26 février 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des Fêtes - 8 Rue de la Fourasse - 54300 Moncel-lès-Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabrina VAUDEVILLE, Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Thierry BIET, Adeline COIGNUS, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Jacques FORTIER, Joël DONATIN.**

Absents : **Laurent KUREK, Bernard MICLO, Serge DESCLE, Murielle GRIFFOUL, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Caroline THOMAS, Christelle VIVOT, Jean-Luc DEMANGE, Ludivine GEANT, Dominique GEORGE, Jean-Marie LARDIN, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Catherine LOY, Audrey FINANCE.**

Représentés : **Didier COLIN à Christian GEX, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Philippe SCHAEFFER à Francine GARNIER, Bernard GENAY à Joël DONATIN, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Catherine PAILLARD, Virginie GENOT à François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Colette MANSUY à Jacques LAMBLIN, Laurie PÉRISSÉ à Jocelyne CAREL, Matthieu SIGIEL à Benoît TALLOT, Gérard RITZ à Bruno MINUTIELLO, Jacques PISTER à Florence DUPAYS.**

Monsieur Frédéric BREGEARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ENVIRONNEMENT - Opération d'achat de récupérateurs d'eau de pluie aériens pour la revente aux habitants du territoire

N° de délibération : 2024_052

Rapporteur : M. Jean-Paul FRANCOIS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
51	13	64	0	0	0

Contexte :

L'accélération du changement climatique et ses effets participent activement à l'augmentation de l'évapotranspiration. Les débits moyens annuels diminuent et les étiages se renforcent sur l'ensemble des territoires. Le taux de recharge des nappes tend donc à réduire. Les activités humaines, dans l'usage de la ressource en eau, participent malheureusement à cette réduction.

Aussi, dans ce contexte, la gestion de la ressource en eau devient essentielle. Le stockage des eaux pluviales peut notamment faciliter l'accès à cette ressource en période de sécheresse.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, et afin d'encourager les pratiques durables en faveur de la préservation et l'économie de la ressource en eau potable, la collectivité souhaite munir son territoire de récupérateurs aériens d'eau pluviale. Elle propose donc d'organiser l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aériens pour la revente à bas coût à ses habitants.

Descriptif de l'opération :

Pour une première expérience sur cette action, la collectivité envisage l'achat de **deux types de cuves, soit de 500 litres et de 1 000 litres**. L'objectif qu'elle se donne est de couvrir environ 5% des foyers du territoire de Lunéville à Baccarat pour une cette première expérience.

Un financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse peut être sollicité à hauteur de 60 % du montant TTC de l'achat. La Région Grand Est propose également un financement à hauteur de 30 % du montant TTC, dans la limite de 80% d'aide publique. Le reste à charge sera intégralement supporté par les bénéficiaires, sans co-financement par la collectivité, mais avec un coût minimisé grâce à l'achat groupé et aux subventions publiques.

Une consultation sera lancée prochainement stipulant **d'un maximum de 250 000€ TTC**.

La vente et redistribution des récupérateurs auprès des bénéficiaires est envisagée possible à partir du mois de **mai 2024**. Les modalités logistiques précises sont en cours d'élaboration. Aucune prestation de livraison / installation n'est prévue afin de limiter le coût à la charge de l'utilisateur. Le matériel de raccordement sur le système de gouttière sera fourni avec le récupérateur et est indispensable à la virtuosité de l'opération et également au recours aux aides publiques. L'équipement se limite à un récupérateur par foyer afin d'éviter des effets d'aubaine, tel que la revente, etc.

La bonne tenue de l'opération nécessitera la mise à disposition de 2 à 3 agents techniques sur des créneaux de 3h à définir aux moments du dépotage et de la redistribution des récupérateurs.

Une communication sera proposée suite à la signature du marché. Les potentiels bénéficiaires pourront donc réserver un récupérateur via inscription en ligne, avec transmission des pièces justificatives, dont signature d'une convention entre la collectivité et le particulier bénéficiaire stipulant de la bonne installation et bon usage du récupérateur.

Le retrait des récupérateurs se fera par les bénéficiaires sur des créneaux donnés par la collectivité, en fonction du nombre d'inscrits et de la situation géographique des bénéficiaires afin de regrouper la distribution et minimiser le besoin en ressources humaines (manutention et pointage nécessaires).

Appel aux communes du territoire :

La bonne tenue de l'opération est également basée la possibilité de **stocker sur deux sites distincts** (à minima), l'un au nord, côté Lunéville et le second au sud, côté Baccarat, les récupérateurs.

L'intercommunalité fait donc appel à ses communes pour la **mise à disposition d'espaces de stockage accessibles en semi-remorque** (pour la livraison en groupement par le futur fournisseur) mais également clos et couvert pour l'aspect sécuritaire.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve le principe de l'opération d'achat groupé de récupérateurs d'eau pluie aériens pour la revente aux habitants et communes du territoire.
- Autorise le Président à :
 - solliciter un financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est pour l'acquisition groupée de récupérateurs d'eau de pluie pour un montant total de 250 000 € TTC
 - vendre ces récupérateurs aux particuliers et aux collectivités du territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et à leur facturer le coût résiduel après déduction des subventions ;
 - signer une convention avec chaque bénéficiaire de l'opération pour la bonne installation et le bon usage de l'équipement.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget Principal 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2024.03.18 10:40:22 +0100
Ref:6143021-9185399-1-D
Signature numérique
le Président